LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991

« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Rapport trimestriel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Janvier - mars 2018

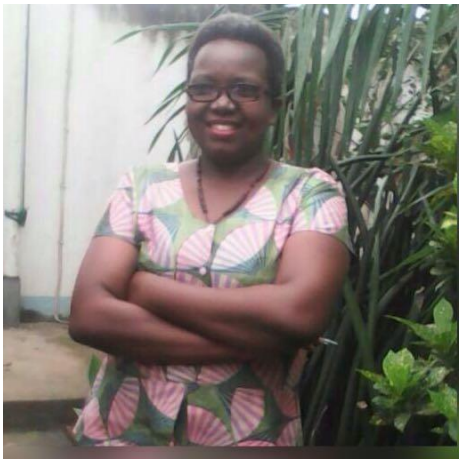

En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 mars 2018, au moins 474 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES ***PAGES***

SIGLES ET ABREVIATIONS *3*

0.INTRODUCTION *4*

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME *5*

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE *5*

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET LA MILICE IMBONERAKURE *5*

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES *6*

I.3. DES PERSONNES TORTUREES *7*

I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE *7*

I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT *8*

II. FAITS SECURITAIRES *8*

II.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES *8*

II.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE *9*

II.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE *9*

II.4. AUTRES FAITS RELEVES *9*

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS *11*

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDP *: Conseil des Patriotes*

CNDD-FDD *: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CPI *: Cour Pénale Internationale*

EAC *: East African Community*

ECOFO *: Ecole Fondamentale*

FNL *: Front National de Libération*

FRODEBU *: Front pour la Démocratie au Burundi*

MSD *: Mouvement pour la Solidarité et le Développement*

RANAC *: Rassemblement National pour le Changement*

SNR *: Service National de Renseignement*

UA *: Union Africaine*

UE *: Union Européenne*

UPRONA *: Union pour le Progrès National*

VBG *: Violence Basée sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Ce rapport trimestriel est un condensé des rapports mensuels des mois de janvier, février et mars 2018.

Les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, de tortures, de violences basées sur le genre, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, d'arrestations et détentions arbitraires, de règlement de compte, de justice populaire et d'autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 63 personnes ont été tuées dont 32 cadavres, 9 portées disparues, 54 torturées, 488 arrêtées arbitrairement et 15 victimes de VBG.

Le phénomène de cadavres continue à se manifester dans plusieurs endroits du pays et aucune enquête n'a été diligentée, ce qui est très inquiétant.

Les auteurs présumés de ces allégations de violations et des violations des droits humains sont en grande partie des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs.

Les personnes les plus visées sont les opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres des partis politiques de l'opposition entre autres FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD, UPRONA aile de Charles Nditije, FRODEBU, CDP et RANAC. Les membres du parti CNDD-FDD soupçonnés être contre l'idéologie de leur parti sont aussi visés.

En outre, une répression lancée par les agents de l'administration et de la police s'observe à l'encontre de toute personne opposée au référendum pour le changement de la constitution.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme au Burundi.

Fig I : Graphique illustrant les principales allégations de violations et violations des droits de l'homme commises au Burundi aux mois de janvier, février et mars 2018

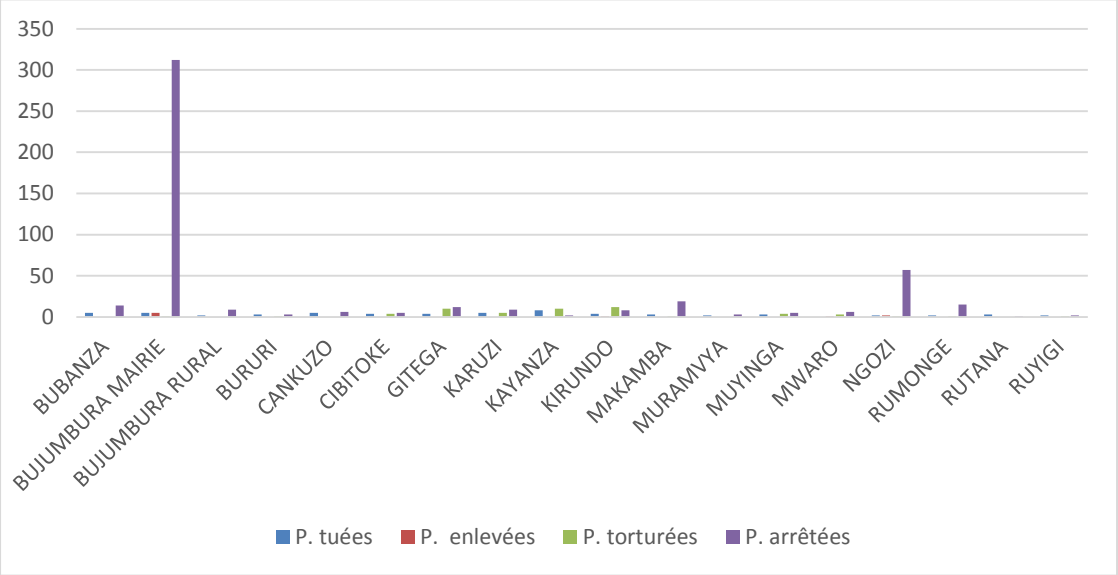

Dans ce rapport, les principales violations relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures et d'arrestations arbitraires. La Mairie de Bujumbura est la plus touchée avec 312 cas d'arrestations arbitraires particulièrement dans les quartiers dits contestataires du 3ème mandat du président Pierre Nkurunziza, surtout sur base des contrôles des cahiers de ménages et des récépissés à l'enrôlement du prochain référendum constitutionnel.

Les effectifs élevés des personnes tuées sont localisés en province de Kayanza avec 8 cas suivie des provinces Bujumbura Mairie, Cankuzo et Karuzi avec 5 cas chacune.

Des enlèvements ont été également relevés surtout en Mairie de Bujumbura avec 5 cas.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR ET LA MILICE IMBONERAKURE

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 9 cas de personnes tuées dont 6 tuées par des membres de la milice Imnbonerakure, 2 personnes tuées par des policiers et 1 personne tuée par des agents du SNR. Le graphique ci-dessous en est l'illustration :

Fig II : Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers, des agents du SNR et de la milice Imbonerakure

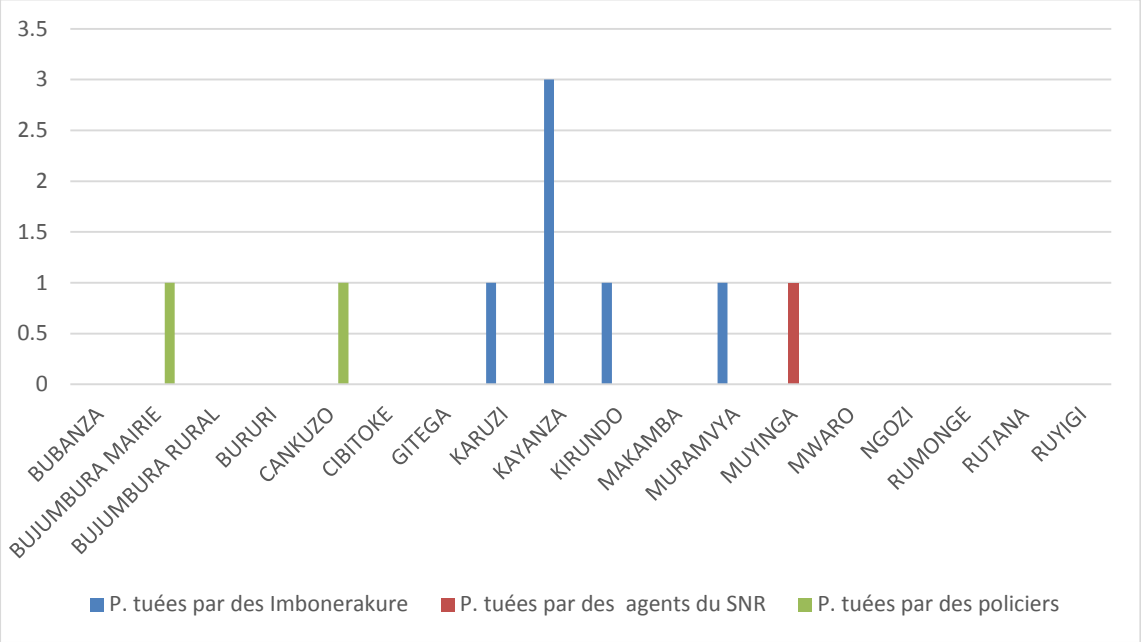

I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la ligue Iteka a relevé 9 cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Les provinces les plus touchées sont celles de Bujumbura Mairie avec 5 cas et celle de Ngozi avec 2 cas.

Selon ce rapport, les victimes les plus visées par ces enlèvements sont les membres des partis politiques de l'opposition en l'occurrence ceux du parti FNL aile d'Agathon Rwasa ainsi que ceux du MSD.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, sur les 9 cas d'enlèvement, 5 ont été commis par des gens non identifiés, 3 cas par des agents du SNR et 1 par des membres de la milice Imbonerakure.

Fig III : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues

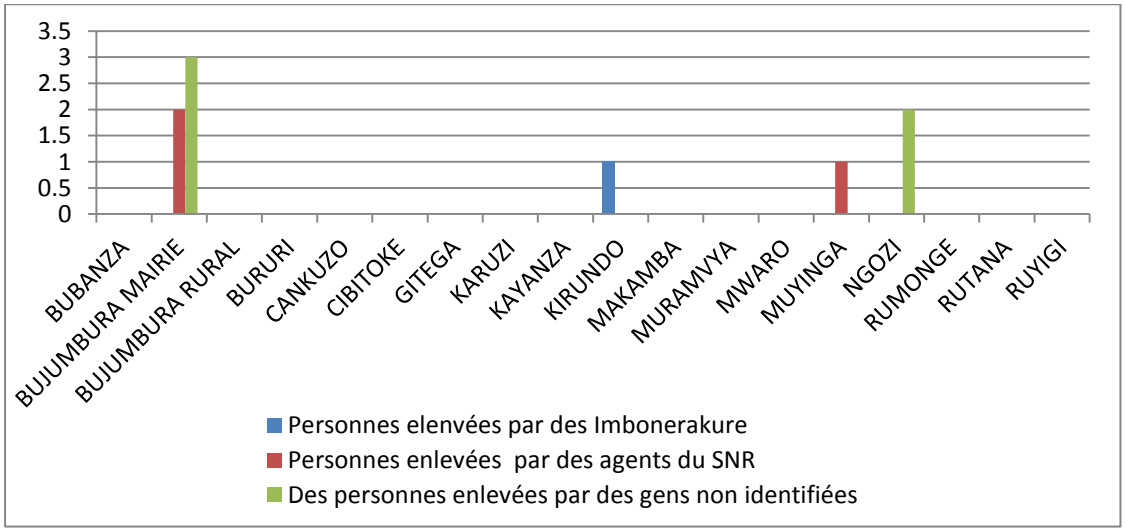

I.3. DES PERSONNES TORTUREES

Dans ce rapport, 54 cas de tortures ont été enregistrés par la Ligue Iteka. La province de Kirundo vient en tête avec 12 cas, suivie des provinces Kayanza et Gitega avec 10 cas chacune.

Les victimes les plus visées sont les membres du parti politique FNL aile d'Agathon Rwasa et des membres du CNDD-FDD, ces derniers étant accusés de défaillance à l'idéologie de leur partie. Les présumés auteurs les plus cités sont les membres de la milice Imbonerakure.

Sur les 54 cas relevés, 47 cas de torture ont été commis par des membres de cette milice, comme l'illustre le graphique suivant :

Fig IV : Graphique des personnes torturées

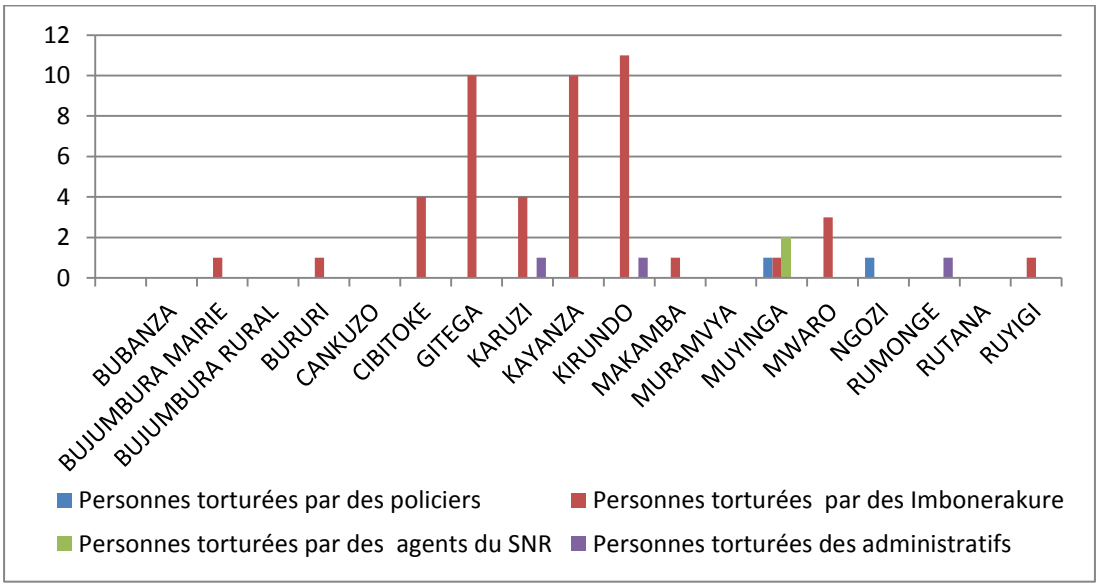

I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Ce rapport relève 15 cas de violences basées sur le genre. La province de Bubanza vient en tête avec 4 suivie de Muramvya avec 3 cas.

Fig V : Graphique des violences basées sur le genre

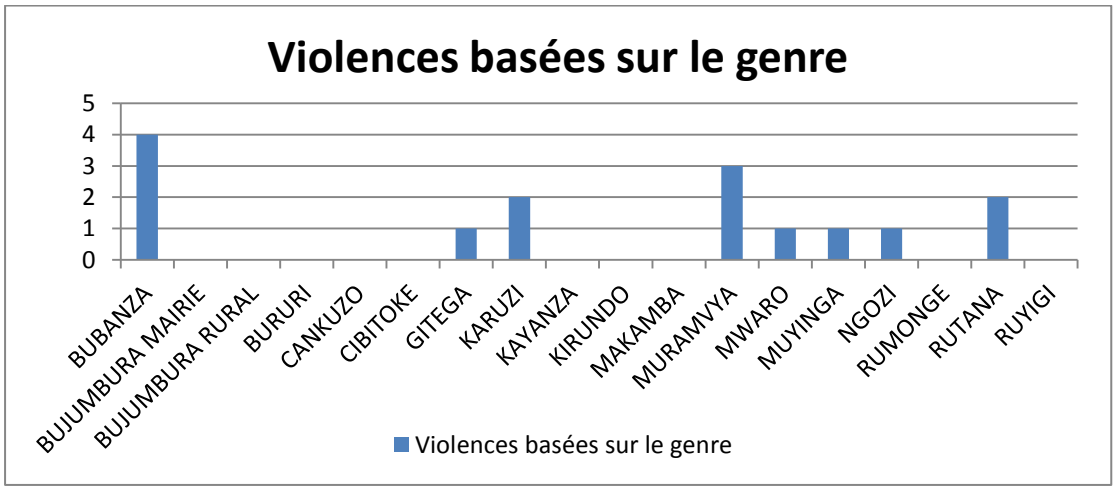

I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Au cours de cette période, la Ligue Iteka a enregistré 488 cas d'arrestations arbitraires dans différents coins du pays. Les auteurs de la plupart de ces arrestations sont des éléments de la police avec 414 cas.

La Mairie de Bujumbura a enregistré la majeure partie de ces arrestations. Des quartiers dits contestataires du troisième mandat du président Pierre Nkuruziza, surtout la zone urbaine de Cibitoke, ont été une cible privilégiée de ces arrestations. En effet, une habitude de rançonnement de la population est devenue monnaie courante dans cette zone. Des habitants sont arbitrairement arrêtés sous prétexte de contrôle des cahiers de ménages, des reçus d'enlèvement des immondices, des récépissés pour l'enrôlement au prochain référendum constitutionnel et sont pour la plupart des cas relâchés après avoir donné des rançons.

Fig VI : Graphique des personnes arrêtées

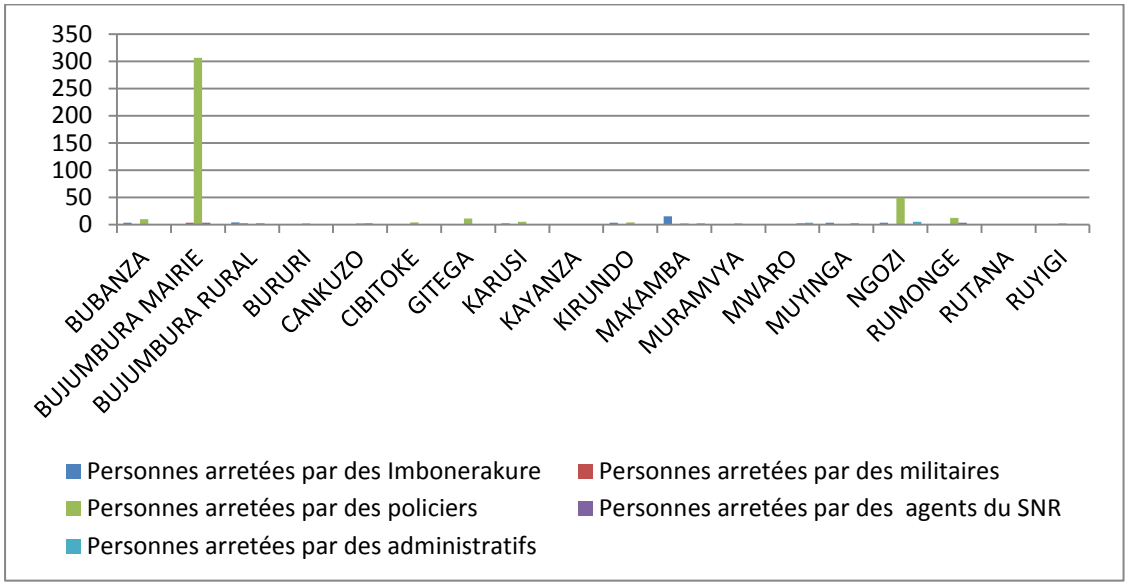

II. FAITS SECURITAIRES

Dans cette partie, la Ligue Iteka rapporte des cas de personnes tuées par des gens non identifiés, celles tuées suite à la justice populaire, au règlement de compte et d'autres faits notamment des jets de grenade, des actes d'intimidation, des entrainements paramilitaires et des discours de haine.

II.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Dans cette section, 40 cas de tueries par des gens non identifiés ont été relevés. Parmi ces personnes tuées figurent 32 cadavres retrouvés dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits dont certains présentaient des signes que les victimes ont été tuées.

Les provinces les plus frappées sont Bubanza, Bujumbura Mairie, Cankuzo et Kayanza avec 4 cas chacune.

Fig VII : Personnes tuées par des gens non identifiés

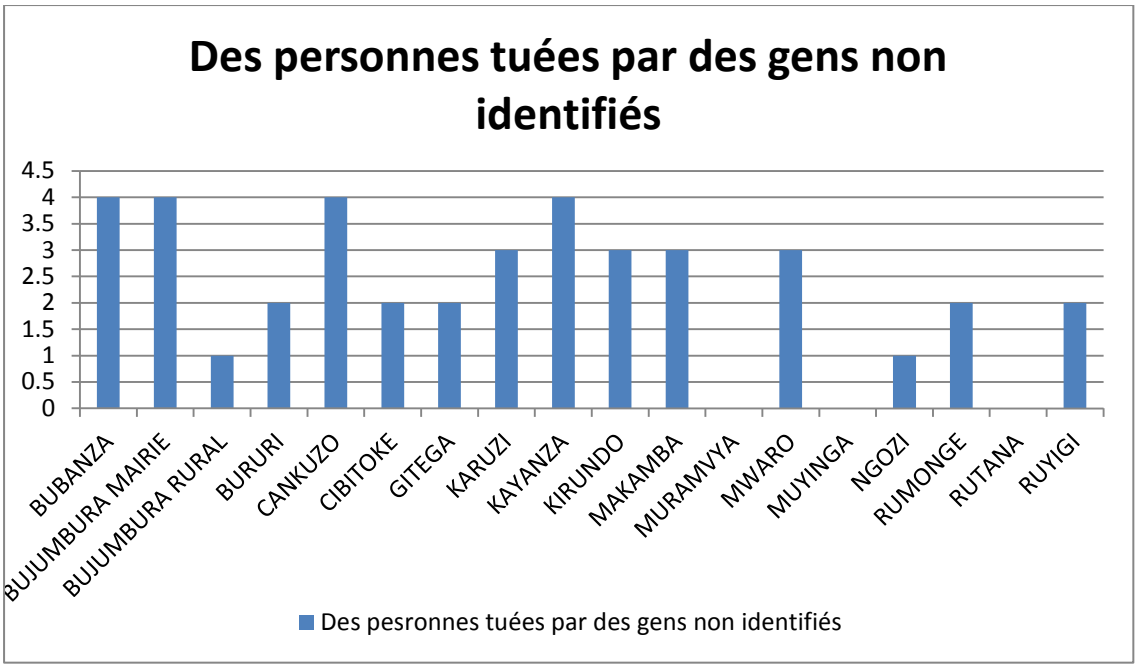

II.2. DES PERSONNES TUEES SUITE A LA JUSTICE POPULAIRE

Quatre cas de justice populaire ont été enregistrés dans ce rapport dans les provinces de Rutana avec 2 cas, Bururi et Cibitoke avec 1 cas Chacune.

II.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AU REGLEMENT DE COMPTE

Au cours de cette période, trois cas de règlement de compte ont été relevés dans les provinces Bujumbura rural, Kayanza et Rutana avec 1 cas chacune.

II.4. AUTRES FAITS RELEVES

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a constaté que des armes légères et de petit calibre prolifèrent parmi la population en général et en particulier la milice Imbonerakure.

En commune Mukike, province Bujumbura rural, une grenade a explosé chez un Imbonerakure, Léon Akizanye. Après une fouille opérée dans sa maison, 4 fusils et 2 grenades y ont été retrouvés. Il a été conduit au cachot de poste de police de Mayuyu mais a été relâché sur ordre de Major Marius Gahomera alias Gakoryo. En commune Rugombo, province Cibitoke un enfant âgé de 3 ans a été tué et deux autres grièvement blessés par une grenade ramassée dans la brousse.

Des entrainements paramilitaires et l'introduction de la politique en milieu scolaire ont été relevés dans ce rapport.

A titre d'exemples à l'ECOFO Bambo, commune Bugabira, province Kirundo, des élèves de la 6ème année sont entrainés par leur titulaire Jérémie Ndikumana et des Imbonerakure de cette colline frontalière du Rwanda et font des rondes nocturnes vendredi et samedi en particulier tout près des maisons des opposants du pouvoir et des personnes réfugiées au Rwanda depuis 2015.

En province Kayanza, dans le cadre des enseignements civiques, le chef des Imbonerakure a rassemblé les élèves de l'ETSK au stade de Gatwaro. Il leur a dit que celui qui aime son pays doit voter « OUI » lors du référendum pour la nouvelle constitution. Le représentant légal de cet établissement, Jimmy Ndayizeye, était présent lors de ce rassemblement.

Des contributions forcées, des actes d'intimidation et contrôle des récépissés liés à l'enrôlement au prochain référendum constitutionnel et aux élections de 2020 sont observés dans presque toutes les provinces du pays.

La jouissance des droits à la santé, à l'éducation, à la libre circulation des personnes a été conditionnée par la présentation des récépissés d'enrôlement au prochain référendum constitutionnel et aux élections de 2020.

La Ligue Iteka a également relevé des pertes en vies humaines suite à une maladie non identifiée. En province Kirundo, commune Ntega, une maladie non encore identifiée a emporté la vie de plus de 88 personnes depuis Janvier 2018 jusqu'au 25 mars 2018.

Au cours de cette période, un cimetière clandestin a été identifié en province Muyinga. Découvert depuis janvier 2018, sur la colline Musenga, zone Cumba, ce cimetière est utilisé pendant la nuit et est gardé le jour par des Imbonerakure.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvements et/ou disparitions forcées, des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis politiques de l'opposition notamment ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa, MSD et UPRONA aile de Charles Nditije.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

Des actes d'intimidations posés par des autorités du pays et des membres du parti CNDD-FDD centrés sur le référendum de la révision de la constitution, des contributions forcées et des entrainements paramilitaires ont été relevés dans ce rapport.

Des explosions de grenades et des fusils saisis ont été signalés dans ce rapport.

Les règlements de compte et la justice populaire sont aussi une conséquence de l'impunité. La population choisit de se faire justice au lieu de recourir aux juridictions compétentes.

Le phénomène de viol est aussi évoqué dans ce rapport.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

A) Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la population en général et en particulier la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;

- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;

- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'Homme et l'intimidation de la population ;

B) A l'UA

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

C) A l'UE

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Bujumbura de revenir sur la table des négociations.

D) Au conseil de sécurité des Nations Unies

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;

- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse.

E) A la Médiation

- De ne pas minimiser les dégâts occasionnés par la violation de la constitution et des Accords d'Arusha notamment des milliers de personnes tuées, refugiées, emprisonnées arbitrairement et des centaines de personnes torturées, portées disparues ainsi que de femmes et filles violées ;

- D'user de ses pouvoirs pour ramener le gouvernement burundais à la table des négociations ;

- De tenir compte de l'inclusivité de toutes les parties antagonistes dans le conflit burundais afin de garantir une bonne réussite des négociations entre burundais.

F) A l'EAC

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De renforcer l'équipe de la médiation en vue de garantir un bon aboutissement du processus des négociations.

G) A la population

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;

- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

H) A la CPI :

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.

Référence:

Rapport mensuel janvier 2018 :

http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/01/RAPPORT-MENSUEL-ITEKA-IJAMBO-JANVIER-2018.pdf

Rapport mensuel février 2018 :

http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/03/RAPPORT-MENSUEL-ITEKA-IJAMBO-FEVRIER-2018.pdf

Rapport mensuel mars 2018 :

http://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2018/04/RAPPORT-MENSUEL-ITEKA-IJAMBO-MARS-2018.pdf